

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ,

Arrête :

Article 1^{er} : Les 58 professeurs agrégés hors classe dont les noms suivent sont inscrits, selon le rang de classement suivant établi par ordre de mérite, sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs agrégés au titre de l'année 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM MARTIGNONI		ANNE	ALLEMAND
M. IMBERT		CHRISTOPHE	SII OPT INGENIERIE DES CONSTRUCTIONS
M. CARTON		CHRISTOPHE	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. LANG		DEMETRE	PHILOSOPHIE
M. ALVES		DENIS	MATHEMATIQUES
M. MAHOT		PATRICK	GEOGRAPHIE
MM LAST		CECILE	MATHEMATIQUES
MM DELATTRE	CHARNAL	STEPHANIE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MM SAMUEL GOHIN	SAMUEL	VERONIQUE	ALLEMAND
MM TABOURY		LAURENCE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM BRASSELET	BINET	EMMANUELLE	BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE
MM TRUTIN		ISABELLE	LETTRES MODERNES
M. DUSSART		FRANCOIS	LETTRES MODERNES
M. COUILLARD		ERIC	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. BONNETAT		EMMANUEL	ANGLAIS
MM WIENER		MAGALI	LETTRES CLASSIQUES
M. JEANNEAU		ERIC	SCIENCES SOCIALES
M. RAVEL		CHRISTOPHE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE
M. PINGOT		OLIVIER	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M. MARTEAU		NICOLAS	MATHEMATIQUES
M. VIANEY		BRUNO	MATHEMATIQUES

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

NOM USUEL	NOM DE FAMILIE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
M. BOULANGER		LAURENT	MATHEMATIQUES
M. PEPOSI		ESAT	LETTRES MODERNES
M. TRINQUES		FREDERIC	LETTRES CLASSIQUES
M. LAGRANGE		FRANCOIS	HISTOIRE
M. YVELIN		FREDERIC	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE
M. CONVERS		PASCAL	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
M. VETTRAINO		JACQUES	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. LELLOUCHE		VIRGILE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. BREAUD		DAVID	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. FLAHAUT		JOEL	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
M. GRAS		GUILLAUME	MATHEMATIQUES
M. FOURCHARD		LAURENT	HISTOIRE
M. KIEFFER		FLORENT	LETTRES MODERNES
MM MOTTET		CLAIRE	BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE
M. ROSSI		OLIVIER	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. LECARPENTIER		JEAN-FRANCOIS	MATHEMATIQUES
M. NOCELLA		OLIVIER	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION CHIMIE
M. DE BOISSIEU		MICHEL	LETTRES MODERNES
M. KOECHLIN		PATRICE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
M. RICHIT		EMMANUEL	SII OPT INGENIERIE MECANIQUE
M. CHAMBRAUD		FRANCOIS	ANGLAIS
M. MERIDA		RICARDO	MATHEMATIQUES
M. STAUB		MARTIAL	HISTOIRE
MM HANNECART		CHARLOTTE	MATHEMATIQUES
MM PROVOST CAUBET	PROVOST	CAROLINE	MATHEMATIQUES
MM TERRIEN-CONQUES	TERRIEN	VALERIE	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
MM WAINSTAIN	CHARBONNIER	NADIA	HISTOIRE
MM MOLLIERE		CECILE	ECO. & GEST. OPT ADM ET RH
MM JEZEQUEL		EVE	SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE
MM HADDAD	FLEURY	KATHELINE	LETTRES MODERNES
MM EYSSAUTIER		DELPHINE	GRAMMAIRE

Ministère de l'Éducation nationale
29EME RECTORAT

NOM USUEL	NOM DE FAMILIE	PRENOM	DISCIPLINE D'ORIGINE
MM DONIS		SYLVIA	LETTRES CLASSIQUES
MM ARNOULD-DROUILLY	ARNOULD	SYLVAIN	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE
MM ROBERT	KESICKI	LORRAINE	ANGLAIS
MM DERAMOND		CECILE	RUSSE
MM POGGI	ROUVIERE	MELANIE	HISTOIRE
MM SAGE		CELINE	SCIENCES PHYSIQUES-OPTION PHYSIQUE

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur SIAP (système d'information et d'aide pour les promotions <https://www.education.gouv.fr/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-siap-7592>) et est affiché pendant une durée de deux mois dans les locaux du ministère chargé de l'éducation nationale, 72 rue Regnault, Paris 13^{ème} (accueil).

Fait à Paris le 17/07/2026

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le sous-directeur des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

Laurent BELLEGUIC

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés est de 39 %, la part des hommes est de 61 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés est de 39,66 %, la part des hommes est de 60,34 %.